Fonds Social pour le Commerce de Combustibles

Mode d'emploi : La Fontaine online

- 1. Consultez le site : <u>www.fonds127.be</u> et cliquez sur "LaFontaine-online" (<u>https://lfo.fonds127.be</u>).
- Choisissez "se connecter avec le lecteur de carte eID" -> suivez les étapes et cliquez sur "se connecter". Ou connectez-vous via ITSME (informations sur <u>www.itsme.be</u> - plus besoin de carte d'identité).Confirmez votre certificat et cliquez sur "OK".
- 3. Vous êtes maintenant connecté à La Fontaine Online.
- 4. Cliquez sur "employeur" pour accéder à votre compte personnel.

5. Cliquez ensuite sur "jours de repos compensatiore" et choisissez un travailleur pour lequel vous souhaitez demander un ou plusieurs jours de repos compensatoire.

6. Pour le travailleur choisi, indiquez les informations suivantes :

- l'année de référence ;
- le jour de repos compensatoire (toujours 8 heures) ;
- le taux horaire en vigueur à ce moment-là.
- 7. Après traitement, vous recevrez un aperçu des jours introduits.
- 8. Si vous souhaitez introduire plusieurs jours pour un même travailleur, cliquez sur "traiter et copier" afin de pouvoir saisir un nouveau jour immédiatement après.

9. La date de paiement des jours de repos compensatoire est communiquée sur le site du Fonds Social.

*Les nouveautés sont les suivantes :

- Il est désormais possible de se connecter via l'application ITSME ;
- Les jours de compensation peuvent être introduits jusqu'à 2 semaines à l'avance ;
- Un taux horaire brut plus élevé peut être saisi directement ;
- Les nouveaux travailleurs sont ajoutés automatiquement à la liste ;
- Le travailleur peut transmettre lui-même son numéro de compte bancaire au Fonds Social ;
- Les jours de compensation erronés peuvent être modifiés avant la date de paiement.

Pour toute information supplémentaire et/ou en cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter à info@fonds127.be ou au 02/213.14.17.